

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE ET D'ÉTHIQUE APPLIQUÉE

Maîtrise en philosophie **Cheminement de « type recherche »**

Guide de l'étudiant



Janvier 2016

MAITRISE EN PHILOSOPHIE CHEMINEMENT DE « TYPE RECHERCHE »

TABLE DES MATIÈRES

1. GRADE ATTRIBUÉ	3
2. EXIGENCES DU PROGRAMME	3
3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
3.1. Inscription	4
3.2. Choix de la directrice ou du directeur de recherche.....	4
3.3. Choix du sujet	4
3.4. Exigences linguistiques.....	4
3.5. Format des travaux	4
3.6. Demande de délai	5
3.6. Suspension du programme	5
3.7. Soutien financier à l'égard des étudiantes et des étudiants.....	5
4. ÉTAPES DU PROGRAMME.....	6
5. PROJET DE MÉMOIRE	6
6. MÉMOIRE	7
6.1. Contenu du mémoire.....	7
6.2. Dépôt du mémoire.....	7
7. POUR NOUS JOINDRE.....	10

1. GRADE ATTRIBUÉ

Maître ès arts, M.A.

2. EXIGENCES DU PROGRAMME

Le programme comporte trois sessions de « **SCOLARITÉ** » à temps complet. Par la suite l'étudiante ou l'étudiant est considéré(e) « **EN RÉDACTION** » jusqu'au dépôt de son mémoire. Une étudiante ou un étudiant ne peut pas prendre plus de quatre ans pour compléter un programme de maîtrise à compter de la date de sa première inscription au programme.

La maîtrise en philosophie de « type recherche » est un programme de 45 crédits.

33 crédits d'activités pédagogiques obligatoires :

PHI 880 : Lectures dirigées (3 cr.)

L'activité est inscrite au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant une fois qu'elle ou il a réussi les quatre séminaires optionnels et requiert qu'une directrice ou un directeur de recherche ait été choisi. Supervisée par la directrice ou le directeur de recherche, cette activité permet de préparer le projet de mémoire, en complétant les connaissances en vue de celui-ci.

PHI 881 – 882 – 883 – 884 : Activités de recherche (12 cr.)

Les activités de recherche représentent les étapes de la rédaction du mémoire. Elles sont inscrites en bloc au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant au moment du dépôt de son mémoire.

PHI 885 : Projet de mémoire (3 cr.)

L'activité comprend le dépôt d'un projet de 15 à 20 pages et une défense orale de celui-ci. La défense orale a lieu dans le cadre de séances publiques qui ont lieu deux fois par année, habituellement en décembre et en avril.

PHI 886 : Mémoire (15 cr.)

12 crédits d'activités pédagogiques optionnelles :

Quatre activités choisies parmi la liste de séminaires proposés annuellement par le Département de philosophie et d'éthique appliquée, lesquelles devraient être suivies durant les deux premiers trimestres.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Inscription

Une année académique se divise en trois trimestres (hiver, été et automne) et l'étudiante ou l'étudiant doit s'inscrire à **chacun de ces trimestres** durant **toute la durée des études**.

3.2. Choix de la directrice ou du directeur de recherche

Il est conseillé à l'étudiante ou à l'étudiant de choisir une directrice ou un directeur de recherche dès le premier trimestre de scolarité. La directrice ou le directeur a comme responsabilité d'encadrer l'étudiante ou l'étudiant lors du choix du sujet de son mémoire, ainsi que durant toute la durée de la rédaction du mémoire. Pour plus d'information sur les professeures et professeurs et leurs champs de spécialisation et de compétences respectifs, il est suggéré de consulter le site internet du Département de philosophie et d'éthique appliquée. (<http://www.usherbrooke.ca/philosophie/nos-expertises>)

3.3. Choix du sujet de recherche

Une fois le sujet de recherche déterminé avec l'accord de sa directrice ou de son directeur, l'étudiante ou l'étudiant doit remplir et déposer au secrétariat des études supérieures les formulaires « Demande d'approbation d'un sujet d'essai, de mémoire ou de thèse » et « Déclaration de recherche avec des êtres humains » au plus tard à la fin du deuxième trimestre.

3.4. Exigences linguistiques

Le mémoire doit être rédigé en français, sauf dans les cas où une autorisation expresse est accordée par la vice-doyenne ou le vice-doyen à la recherche de la Faculté.

3.5. Format des travaux

Sauf avis contraire, les travaux rédigés dans le cadre des séminaires, le projet de mémoire ainsi que le mémoire doivent être rédigés en tenant compte des normes de présentation édictées dans le guide de présentation du travail écrit de la Faculté des lettres et sciences humaines :

www.usherbrooke.ca/flsh/fileadmin/sites/flsh/documents/guidepresentation_flsh.pdf

3.6. Demande de délai

L'étudiante ou l'étudiant qui n'est pas en mesure de respecter un échéancier pour compléter les exigences d'une activité pédagogique doit :

1. Aviser la ou le responsable de l'activité;
2. Remplir le formulaire « Demande de délai pour compléter les exigences d'une activité pédagogique » et le remettre au secrétariat des études supérieures.

3.7. Suspension du programme

Le programme de maîtrise en philosophie ne peut être suspendu que de manière exceptionnelle. Si, pour des raisons majeures, une inscription à un trimestre n'est pas possible, l'étudiante ou l'étudiant doit en référer au vice-décanat à la recherche.

3.8. Soutien financier à l'égard des étudiantes et des étudiants

Assistanat de recherche et d'enseignement

Lorsque cela est possible, les professeures et les professeurs du département offriront aux étudiantes et aux étudiants qualifiés des assistanats de recherche ou d'enseignement afin d'enrichir leur expérience académique.

Bourses

Des bourses institutionnelles pourront être attribuées par voie de concours et sur la base de l'excellence du dossier académique.

Valorisation des travaux étudiants

Des bourses de valorisation sont disponibles annuellement sous réserve de fonds suffisants pour couvrir les frais de déplacement et d'hébergement des étudiantes et des étudiants désirant présenter leurs travaux dans des colloques. Pour pouvoir en bénéficier, prière de contacter Mme Édith Delisle, adjointe à la vice-doyenne à la recherche (Edith.Delisle@USherbrooke.ca).

4. ÉTAPES DU PROGRAMME

Selon les étapes prévues du parcours d'études, durant les deux premiers trimestres de son programme, l'étudiante ou l'étudiant devrait compléter ses quatre séminaires optionnels. Au troisième trimestre, elle ou il devrait terminer ses lectures dirigées (PHI 880) avant de pouvoir déposer et défendre son projet de mémoire (PHI 885) au cours du quatrième trimestre. Enfin, les cinquième et sixième trimestres devraient être consacrés à la rédaction et au dépôt du mémoire.

Session 1	Session 2	Session 3	Session 4	Session 5	Session 6
Séminaire 1 Séminaire 2	Séminaire 3 Séminaire 4	PHI 880 Lectures dirigées	PHI 885 Projet de recherche	PHI 886 Mémoire	PHI 886 Mémoire PHI 881 Activité de recherche 1 PHI 882 Activité de recherche 2 PHI 883 Activité de recherche 3 PHI 884 Activité de recherche 4
Choix de la directrice ou du directeur de recherche	Choix du sujet de recherche Demande du certificat d'éthique (si pertinent)				Soutenance du mémoire

5. PROJET DE MÉMOIRE

L'étudiante ou l'étudiant peut s'inscrire à l'activité PHI 885 Projet de recherche après avoir complété et réussi l'activité PHI 880 Lectures dirigées. Le projet de mémoire est un texte de 15 à 20 pages qui expose le sujet traité dans le mémoire, la problématique et les hypothèses, la méthodologie employée ainsi qu'un plan du mémoire et une bibliographie sommaire. Cette activité est supervisée par la directrice ou le directeur de recherche.

Une fois le projet de mémoire accepté par la directrice ou le directeur de recherche, celui-ci est remis par l'étudiante ou l'étudiant en trois copies au secrétariat des études supérieures qui le fait lire par deux membres du corps professoral suggérés par la directrice ou le directeur de l'étudiante ou de l'étudiant. Si les évaluateurs jugent le projet recevable, la défense orale peut avoir lieu. Si le projet est jugé non recevable, l'étudiante ou l'étudiant est invité à le réécrire en tenant compte des commentaires qui lui auront été fournis. Si la seconde version du projet est à nouveau jugée non recevable, la note « E » pour échec est attribuée pour l'activité. Au terme de la défense orale, l'ensemble de l'activité PHI 885 est notée par les mêmes enseignants qui ont évalué le projet écrit. La note attribuée est « R » pour réussite ou « E » pour échec. Un ajournement peut être accordé si la défense orale est jugée insatisfaisante. Si la deuxième défense orale est également jugée insatisfaisante, la note « E » est attribuée pour l'ensemble de l'activité PHI 885.

6. MÉMOIRE

6.1. Contenu du mémoire

Le mémoire devrait comporter environ 100 à 150 pages et consiste en une analyse méthodique d'un problème philosophique.

6.2. Dépôt du mémoire

Le dépôt du mémoire se fait en quatre étapes :

- Étape I : Dépôt initial
- Étape II : Évaluation du mémoire
- Étape III : Soutenance du mémoire
- Étape IV : Dépôt final

Étape I – Dépôt initial

Le dépôt initial du mémoire est autorisé par la directrice ou le directeur. Les membres du jury choisis pour évaluer le mémoire reçoivent chacun une copie du document, un formulaire d'évaluation et une lettre de directives incluant une date de remise.

Le jury est composé d'au moins trois membres. Il comprend toujours la directrice ou le directeur et, généralement, une majorité de professeures ou professeurs du Département de philosophie et d'éthique appliquée. Il se compose de quatre membres s'il y a codirection, laquelle n'a droit qu'à une seule voix dans l'évaluation.

Étape II – Évaluation du mémoire

L'étudiante ou l'étudiant est inscrit en évaluation au trimestre suivant le dépôt initial de son mémoire. Pour être inscrit en évaluation :

- au trimestre d'hiver, la date limite du dépôt initial du mémoire est le 21 janvier;
- au trimestre d'été, la date limite du dépôt initial du mémoire est le 21 mai;
- au trimestre d'automne, la date limite du dépôt initial du mémoire est le 15 septembre.

L'étudiante ou l'étudiant ne bénéficie que d'un trimestre d'évaluation. Si elle ou il ne réussit pas à apporter toutes les corrections demandées durant le trimestre d'évaluation, elle ou il devra s'inscrire en rédaction au trimestre suivant et jusqu'au dépôt final de son mémoire.

L'évaluation du mémoire est faite par les membres du jury en tenant compte de la valeur scientifique du mémoire (problématique générale et cadre théorique, formulation et vérification de l'hypothèse, méthodologie, pertinence et validité des données, cohérence de l'analyse) et de la qualité de la présentation (rigueur et uniformité de la présentation, qualité de la langue et clarté du texte, appareil critique [notes, références], tableaux et illustrations).

Les membres du jury remettent au secrétariat le rapport de lecture et le formulaire d'évaluation indiquant l'une des décisions suivantes :

- acceptable tel quel;
- acceptable avec corrections mineures;
- acceptable avec corrections majeures;
- non acceptable

Une fois que les membres du jury se sont entendus sur une décision définitive, l'étudiante ou l'étudiant de même que sa directrice ou son directeur reçoivent une copie des formulaires d'évaluation et des rapports de lecture et selon la décision, l'étudiante ou l'étudiant suit l'une des étapes suivantes :

- le mémoire est accepté tel quel : elle ou il procède au dépôt final;
- des corrections mineures sont exigées: l'étudiante ou l'étudiant dispose d'une durée maximale de quatre mois pour effectuer les corrections et la directrice ou le directeur en assure la vérification. L'étudiante ou l'étudiant peut par la suite procéder au dépôt final;
- des corrections majeures sont exigées: l'étudiante ou l'étudiant dispose d'une durée maximale de douze mois pour effectuer les corrections et procéder au second dépôt. Elle ou il dépose pour évaluation une nouvelle version du mémoire et un document expliquant les modifications apportées;
- le mémoire est jugé non acceptable: l'étudiante ou l'étudiant est exclu du programme.

Étape III – Soutenance du mémoire

À la suite de l'acceptation du mémoire, l'étudiante ou l'étudiant doit obligatoirement soutenir son mémoire. Au terme d'une présentation d'une vingtaine de minutes durant laquelle la candidate ou le candidat résume son cheminement et ses résultats de recherche, les membres du jury formulent des questions, des remarques ou des critiques auxquelles l'étudiante ou l'étudiant est invité à répondre.

Au terme de la soutenance du mémoire, le jury, en l'absence de l'étudiante ou de l'étudiant, apprécie la qualité du mémoire et de la soutenance en accordant une note « R » (réussite) ou « E » (échec). Le jury accorde une mention « Excellent », « Très bien », « Bien » ou « Passable », mais seule la note « R » ou « E » figure sur le relevé de notes officiel émis par l'Université.

Étape IV – Dépôt final

Après que les corrections demandées ont été effectuées, la directrice ou le directeur autorise l'étudiante ou l'étudiant à déposer son mémoire. Elle ou il doit faire le dépôt électronique de son document sur la plateforme Web *Savoirs UdeS* (www.usherbrooke.ca/biblio/savoirs-udes).

Une fois qu'elle ou qu'il a fait ce dépôt, l'étudiante ou l'étudiant reçoit un relevé de notes indiquant « programme complété ». L'étudiante ou l'étudiant sera alors invité à la prochaine collation des grades pour y recevoir son diplôme.

Responsable du programme

Claude Gélinas
Département de philosophie et d'éthique appliquée, A5-213
Faculté des lettres et sciences humaines
Université de Sherbrooke
2500, boul. de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
Téléphone : 819 821-8000, poste 62814
Télécopieur : 819 821-7677
Courriel : Claude.Gelinas@USherbrooke.ca

Pour obtenir des renseignements sur l'admission ou l'inscription à la maîtrise en philosophie « recherche » :

Julie Bouchard
Faculté des lettres et sciences humaines, A4-0161
Université de Sherbrooke
2500, boul. de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
Téléphone : 819 821-8000, poste 63252
Télécopieur : 819 821-7238
Courriel : Julie.Bouchard4@USherbrooke.ca

Pour tout autre renseignement concernant l'admission ou l'inscription :

Bureau de la registraire
Université de Sherbrooke
2500, boul. de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
Téléphone : 819 821-7686
Télécopieur : 819 821-7966
Site Internet : www.usherbrooke.ca/information